

PROCEDURE
d'attribution du
LABEL QUALITE DE L'INTERNATIONALISATION
"CeQuInt"
par la CTI

Commission
des titres d'ingénieur

44 rue Cambonne
75015 Paris
France

+33 1 73 04 34 30

international@cti-commission.fr
www.cti-commission.fr

Préambule

ECA

Le “European Consortium for Accreditation” (ECA) <http://ecahe.eu/home/about/> est une association d’agences d’accréditation et d’assurance qualité européennes créée en 2003, dont la CTI est membre fondateur. Les objectifs de l’association sont de :

- Favoriser la reconnaissance mutuelle des décisions d’accréditation et d’assurance qualité,
- Proposer une plateforme d’échanges de bonnes pratiques en matière d’accréditation et d’évaluation,
- Fournir une information transparente dans le domaine de la qualité,
- Soutenir l’internationalisation des institutions et programmes de l’enseignement supérieur.

CeQuInt

Le “**Certificate for Quality in Internationalisation**” (CeQuInt) <http://ecahe.eu/home/internationalisation-platform/certification/> est un label qualité de l’association ECA qui peut être délivré par ses agences membres selon une méthodologie et après une procédure d’évaluation spécifiques.

Le label a pour but d’évaluer, d’encourager et de valoriser la qualité de l’internationalisation des **établissements** et des **formations**. L’obtention du label atteste qu’un programme ou un établissement a intégré avec succès la **dimension internationale et interculturelle** dans les **objectifs, l’organisation et la mise en œuvre** de ses activités.

Le label a un référentiel différent pour les demandes d’attribution au niveau d’un établissement ou d’une formation. **La CTI est opérateur d’ECA pour l’attribution du label au niveau des formations d’ingénieur.**

Procédure

La demande d'attribution du label CeQulnt est **volontaire et facultative et indépendante de la procédure d'accréditation de la formation par la CTI**, même si elle peut y être adossée dans un souci d'optimisation organisationnelle.

Il s'agit d'une procédure d'évaluation **spécifique en langue anglaise** qui comprend un rapport d'auto-évaluation et une visite sur site d'un panel d'experts internationaux sur une journée ou deux demi-journées.

La procédure CeQulnt se fait **uniquement sur demande** des écoles intéressées, soit hors procédure CTI soit adossée à cette dernière dans le cadre de l'évaluation périodique.

A l'international, la CTI décerne le label uniquement pour les formations d'ingénieur qu'elle a déjà évaluées dans le cadre d'une procédure d'admission par l'Etat ou d'attribution du label EUR-ACE.

L'ensemble des documents relatifs à la procédure :

- **référentiel** (*frameworks for the assessment of quality in internationalisation*),
- **manuel du candidat** (*guide for assessing the quality of internationalisation*),
- **formulaire d'auto-évaluation** (*Template Self-evaluation report - Programme*)

sont accessibles en ligne sur le site d'ECA : <http://ecahe.eu/home/internationalisation-platform/certification/relevant-documents/>.

Candidature

La candidature spécifique CeQulnt est à adresser par l'école à la CTI, soit au moment de l'évaluation périodique de la formation par la CTI, soit à tout autre moment choisi par l'école. Le dossier d'auto-évaluation peut être envoyé en format électronique à l'adresse : international@cti-commission.fr

Rapport d'auto-évaluation

L'école adresse à la CTI un **rapport d'auto-évaluation CeQulnt en langue anglaise** selon le modèle à télécharger pour les formations : "*Template Self-evaluation report - Programme*" <http://ecahe.eu/home/internationalisation-platform/certification/relevant-documents/> et en suivant les indications de la section "*Programme-level assessment frameworks*" du référentiel "*Frameworks for the Assessment of Quality in Internationalisation*" (<http://ecahe.eu/assets/uploads/2013/11/CeQulnt-Frameworks-for-the-Assessment-of-Quality-in-Internationalisation.pdf>).

Lorsque l'école demande le label pour plusieurs spécialités ou délivrées par plusieurs voies, elle complète un seul dossier commun mais apporte des précisions pour chaque formation et cite des indicateurs spécifiques.

Le référentiel CeQulnt définit 5 normes qui comportent chacune 3 critères pour l'évaluation de l'internationalisation des formations. Le rapport d'auto-évaluation doit être complété pour chacun des critères.

Dans le cas d'une procédure adossée à l'évaluation CTI, une synthèse en français du dossier CeQulnt est à joindre au dossier d'auto-évaluation CTI. Ce document remplace dans ce cas la partie "internationale" du dossier CTI. Tous les experts du dossier CTI ont également accès au dossier complet en anglais et à la synthèse française CeQulnt.

Organisation pratique

L'équipe permanente de la CTI est en charge du suivi administratif et financier de la procédure CeQulnt. L'organisation de la visite (déplacements et hébergements des experts) relève des établissements et est à leur charge.

Experts

Le panel est constitué de quatre experts : deux experts étrangers, un expert national et un élève ingénieur (français ou étranger). Un des experts (à part l'élève ingénieur) doit bien connaître le système national de l'enseignement supérieur.

Dans le cadre d'une évaluation CeQulnt adossée à l'évaluation périodique de la CTI, un des experts de la CTI, anglophone, participe aux deux évaluations.

Visite sur place du panel d'experts et rapport d'évaluation

La visite sur place des experts CeQulnt se déroule **en langue anglaise** et inclut des rencontres avec les parties prenantes de la formation et la mise à disposition de documents relatifs à l'internationalisation.

Dans le cas d'une procédure adossée à l'évaluation CTI, au moins un expert de la procédure CTI participe aux deux évaluations, pour faire le lien avec les sujets plus généraux abordés lors de l'évaluation CTI, et permettre aux experts CeQulnt d'avoir une vision globale de la formation dans son environnement. Dans ce cas, l'expert commun rédige la partie internationale du rapport CTI en français et participe à la rédaction du rapport CeQulnt en langue anglaise.

Durant la phase de mise en place de la procédure CeQulnt, un permanent, expert ou chargé de mission de la CTI formé à la procédure CeQulnt, participe à la visite en qualité d'observateur pour garantir la cohérence de la méthodologie avec le cahier des charges.

Les missions CeQulnt sont organisées sur une durée d'une journée complète, ou de préférence, une première demi-journée suivie d'une deuxième demi-journée le lendemain. Une telle organisation permet au panel des experts d'avoir des temps d'échange, le soir de la première demi-journée et à l'issue de la deuxième demi-journée.

A l'issue de la visite, le panel d'experts rédige un rapport d'évaluation dont l'objectif est de dresser un bilan objectif de l'internationalisation de la formation.

Chacun des critères est analysé et commenté ; les points faibles sont indiqués et les exemples de bonnes pratiques identifiés et publiés sur le site d'ECA.

Pour chacune des cinq normes du référentiel, le rapport indique une appréciation globale, déclinée en quatre niveaux : « non satisfaisant », « satisfaisant », « bien », « excellent ».

Décision d'attribution du label

Le label est attribué lorsqu'au moins trois normes sont évaluées comme « bien » ou « excellent » et qu'aucune norme n'est évaluée comme « non satisfaisant ».

Un « Comité CeQuInt » spécifique (sous la responsabilité du Comité de Pilotage International de la CTI) examine la conformité de la méthodologie appliquée par le panel des experts avec la procédure CeQuInt et veille à l'harmonisation du niveau exigé et de l'évaluation par norme. Lorsque l'analyse des membres du Comité CeQuInt diverge de la conclusion du panel des experts, il pourra proposer de modifier la décision et le cas échéant la notation d'une ou de plusieurs normes. Après analyse du dossier, le Comité CeQuInt transmet ses conclusions et propositions à la séance plénière de la CTI.

La décision formelle d'attribution du label est prise en séance plénière par les membres de la CTI sur proposition du Comité CeQuInt. Dans le cas d'une procédure adossée à l'évaluation CTI, la décision CeQuInt est traitée à la suite du dossier CTI de la formation.

La CTI transmet sa décision à ECA qui publie la décision et le rapport d'évaluation sur le site CeQuInt après validation par le « CeQuInt Certification Group » d'ECA qui vérifie que la méthodologie a bien été respectée. La décision est rendue officielle par cette publication.

Durée de validité du label

Pour ECA, la durée du certificat est déterminée par l'agence évaluatrice selon ses délais habituels. Dans le cas de la CTI, la durée est fixée à 5 ans et dans certains cas pour une durée inférieure afin de permettre à l'évaluation CeQuInt de s'adosser au périodique CTI.

Tarifs

Le coût d'une évaluation CeQuInt par la CTI est entièrement à la charge de l'établissement demandeur. Pour la période 2016-2018, le montant forfaitaire est fixé à 6600€ par établissement (pour une ou plusieurs spécialités), auquel il faut rajouter les frais de mission des experts (transport et hébergement) et, dans le cas d'une décision positive, une redevance versée directement à ECA pour la gestion du label : 800€ par spécialité ou un montant forfaitaire de 2.000€ à partir de trois spécialités.

Aucun autre frais n'est à la charge de l'établissement ; les frais d'expertise du panel d'experts sont inclus dans le tarif forfaitaire.

Une convention précisant les conditions financières est signée entre l'établissement et la CTI avant le début de la procédure.